

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU 06 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le six avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : mesdames et messieurs GUÉRINET Alain, TLEIK Marie-Claude, CABORDEL Hubert, PRECHEY Monique, ANDIOLE Christiane, LEMAIRE André, MIGNOT Delphine, BAUDSON Claude, BOURGOIN Henri, DAUTOIS Jean-Claude, MABILEAU Corinne, BAUDSON Virginie, KLOECKNER René, SAMUEL Daniel, BASQUIN Béatrice, VANDEWALLE Bertrand, JAUBERT Suzanne, D'ARTOIS Sylvain, LEFEVRE Marie-Claude, MLYNARCZYK Barbara, RAMELET Jacqueline.

Procurations : M. Michel JULIEN ayant donné procuration à Mme Monique PRECHEY
M. Gérard MARTIN ayant donné procuration à M. Alain GUÉRINET
Mme Sandrine SENTIER ayant donné procuration à Mme Virginie BAUDSON
Mme Frédérique DEPRECQ ayant donné procuration à Mme Marie-Claude TLEIK

Etaient absents : messieurs GUIGONNET Cédric, MAITRE Michaël

CONSEIL MUNICIPAL

Approbation de la séance du 26 mars 2011 : Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de reporter l'approbation du compte rendu de la réunion du 26 mars 2011 à la prochaine réunion du conseil municipal.

Toutefois, monsieur Hubert CABORDEL fait remarquer, dans les délégations du maire, page 2, à la date du 17 mars 2011 que le SIVOM s'est réuni pour approuver les comptes administratif et de gestion ainsi que l'affectation des résultats 2010 mais n'a pas voté le budget primitif à cette date.

Madame Virginie BAUDSON, pour sa part, indique qu'elle était absente excusée et non simplement absente, comme indiqué page 1

Le conseil municipal prend acte de ces remarques.

FINANCES LOCALES

Compte Administratif 2010 : Après lecture du tableau qui correspond en tout point au compte de gestion du receveur municipal, monsieur André LEMAIRE, président élu, prend la parole. Le conseil municipal par 21 voix pour et trois abstentions (monsieur Sylvain D'ARTOIS, madame Marie-Claude LEFEVRE, madame Jacqueline RAMELET) approuve le compte administratif 2010 présenté par le maire qui fait apparaître un excédent de 403 816,51 €.

Retour de monsieur le maire qui reprend la présidence.

Compte de Gestion 2010 : le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et trois abstentions (monsieur Sylvain D'ARTOIS, madame Marie-Claude LEFEVRE, madame Jacqueline RAMELET) approuve le compte de gestion 2010 présenté par le receveur municipal.

Affectation des résultats 2010 : Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la situation comptable et financière de l'année 2010, par 22 voix pour et trois abstentions (monsieur Sylvain D'ARTOIS, madame Marie-Claude LEFEVRE, madame Jacqueline RAMELET) approuve l'affectation des résultats 2010 comme suit :

Recettes d'investissement : Excédent de fonctionnement capitalisé Article 1068	86 654,29 €
Déficit d'investissement reporté : Article 001	146 694,29 €
Report en fonctionnement : Excédent antérieur reporté Article 002	342 824,21 €

SOLIDARITE

Aide au Japon : Le maire porte à la connaissance du conseil municipal la demande de l'association d'élus indépendante « carrefour des communes » qui administre la mobilisation des communes françaises qui participent au fonds d'aide pour les villes et collectivités japonaises dévastées.

Après en avoir délibéré et émit diverses propositions de montant de subvention variant entre 500 et 1 500 €, à savoir :

1 000 € 12 voix pour	1 500 €	8 voix pour
500 € 2 voix pour	0 €	2 voix pour

Le conseil municipal par 12 voix pour décide de verser une aide de 1 000 € à l'association « carrefour des communes » qui administre la mobilisation des communes françaises pour l'aide aux villes japonaises.

QUESTIONS DIVERSES

Remerciements de l'Avenir du Javelot : le président et les adhérents du club ont fait part de leurs remerciements pour les travaux de peinture réalisés dans leur salle.

Questions de monsieur Sylvain D'ARTOIS et de madame Marie-Claude LEFEVRE :

1/ Le 26 mars 2011, des blocs d'argile sont tombés de la falaise de la côte du rez et demandent que soit prévu rapidement, la réalisation d'une protection efficace et définitive pour la sécurité des usagers.

Monsieur le maire répond qu'il s'est rendu sur place avec un conseiller technique. Il précise qu'il est envisagé la réalisation de quelques purges à des endroits ciblés et de ne pas toucher au reste de l'accotement concerné.

2/ Lors d'une mise en concurrence, une entreprise pour l'abattage d'arbres a été retenue en raison du coût de sa prestation et une autre écartée. Est-il possible de connaître la raison du choix ?

Monsieur le maire indique que l'entreprise CATELOT sise à Chantilly a été retenue car son offre était la mieux disante, selon le concept qualité/prix/technicité. Cette entreprise est déjà intervenue dans la commune, notamment au monument aux morts, avenue de Verdun, avec des bucherons spécialisés et a donné satisfaction, ce qui a conforté la prise de décision.

3/ L'entreprise ENVIROSPORT a été retenue pour refaire le revêtement de sol des terrains de tennis mais le sol s'est de nouveau lézardé ! Ne pensez-vous pas qu'il faudrait obliger l'entreprise à tout refaire plutôt que d'accepter leur proposition scandaleuse de remise tarifaire.

Monsieur le maire indique que l'entreprise Envirosports a été choisie de par sa notoriété et ses compétences techniques. Suite au constat de réapparition de fissures une réunion avec le représentant de la fédération française de tennis, le président du tennis-club, l'entreprise et la mairie s'est tenue et devant l'impossible de remédier au défaut technique, une remise correspondant au poste « traitement des fissures » a été consentie.

4/ Durant la commission Ecologie du 09/12/2008 M. BAUDSON a proposé l'installation de défibrillateurs semi-automatiques ou automatiques dans des lieux publics comme le stade, la salle des fêtes et de faire un point sur *les formations aux premiers secours des encadrants des associations*. Où en est-on ?

Monsieur le maire indique que l'acquisition de trois défibrillateurs est prévue au budget primitif 2011 et que ce matériel bénéficiant d'une assistance technique verbale ne nécessite pas, à sa connaissance, de formation particulière. Par ailleurs, madame Virginie BAUDSON suggère d'adresser un courrier aux encadrants d'associations pour savoir s'ils sont formés aux premiers secours.

5/ La même commission le 25/02/2009 a donné un avis unanime favorable pour le recrutement d'un garde champêtre ou d'un policier municipal, ainsi que pour l'installation de récupérateurs d'eau au droit des bâtiments administratifs entre autres, une sous-commission devait s'en charger, qu'en est-il ?

Monsieur le maire au sujet du recrutement d'un agent au service de police municipale indique que les besoins de la commune correspondent à la fiche métier d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) et communique au conseil municipal les actions relevant de ce poste. En ce qui concerne les récupérateurs d'eau, il précise que deux unités ont été installées aux services techniques et au cimetière.

6/ Est-il prévu une réunion pour la clôture en végétal de la Carrière de la Justice afin de définir le type de plantation avec un paysagiste ?

Monsieur le maire indique que pour cette clôture végétale, les essences locales préconisées par le plan local d'urbanisme seront installées.

Madame Suzanne JAUBERT suite à la réunion du conseil municipal du 26 mars remet une documentation portant sur des lampadaires biénergie et demande si l'installation de ceux-ci permettrait d'obtenir de façon plus favorable des subventions. Monsieur le maire indique qu'à sa connaissance il ne lui paraît pas que ce type d'équipement soit privilégié en matière de subvention.

Madame Virginie BAUDSON informe l'organe délibérant que lors de l'assemblée générale du SMIOCE (Syndicat mixte intercommunal de l'Oise des classes d'environnement) il a été évoqué

une augmentation des demandes de séjour en classe de neige suite à l'adhésion de nouvelles communes. Elle indique qu'elle a signalé que les vêtements mis à la disposition des enfants lors de ces séjours étaient abîmés et pas assez chauds, mais que le séjour des enfants de Cires lès Mello s'était bien passé. Le SMIOCE a pris acte de la demande et indiqué qu'il procéderait au remplacement des vêtements en trois tranches.

Monsieur Hubert CABORDEL annonce que l'assemblée générale du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain s'est tenue et que le budget a été voté. La participation financière de la commune sera identique à celle de l'an passé. Il précise que les travaux d'entretien se feront à partir de Montataire pour arriver jusqu'aux Cottages de l'Abbaye, en partant cette année, pour notre secteur, du pont de Maysel.

Fin de la séance à 22 h 00.

Cires lès Mello, le 8 avril 2011



Le maire,

Alain GUÉRINET